

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGHEM

DU MARDI 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30 au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Mickaël SLIWINSKI, Maire, en suite de sa convocation en date du 31 mars 2026.

Étaient présents : Messieurs SLIWINSKI Mickaël, LECOMTE Alexis, DELBREUVE Nicolas, PRUVOST Charles, MARTEL Nicolas, POCHOLLE Emmanuel et Mesdames DELANNOY Brigitte, SCAPPE Colette, DELATTRE Fanny et BOUTRY Tiffany

Était Absente excusée : Madame FLEURY Emmeline

Procuration : Madame FLEURY Emmeline donne pouvoir à Monsieur SLIWINSKI Mickaël

Madame BOUTRY Tiffany est élue secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1- Renouvellement des membres de la CCID
- 2- Désignation du Délégué au sein de la FDE 62
- 3- Vote des taxes
- 4- Subvention aux associations
- 5- Mise en place du coffre-fort numérique
- 6- Points divers

1. Ordre du jour n°1 : Renouvellement des membres de la CCID – Délibération 2026/08

Monsieur le Maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- **Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission**
- **De 6 commissaires titulaires et 6 commissaire suppléants (si la population est inférieure à 2000 habitants)**

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il rappelle les conditions pour la désignation des commissaires :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne
- avoir au moins 18 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles de contributions directes de la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, propose la liste comme suit :

NOM	NOM D'USAGE	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
BLONDEL		Marcel Jules Joseph	27/02/1948	Ham-en-Artois
SCAPPE		Jean-Luc Didier Kléber	03/09/1955	Aire-Sur-La-Lys
BEHIN	DELARRE	Marie-Claude Blanche Joseph	02/03/1956	Gonnehem
DELEBECQUE	LEROUX	Micheline Marthe Victorine	01/11/1952	Wittes
STAWIK	MALEWICZ	Marine	04/01/1996	Béthune

DELBREUVE		Frédéric Moïse Albert	24/05/1971	Auchel
GRAC		Thibault Jean-Paul Roger Julien	04/10/1996	Beuvry
DEHORTER	DUHAMEL	Marie-Hélène Danielle	12/08/1964	Saint-Omer
PICOT		Philippe Félix Jean	23/03/1958	Linghem
LECOCQ		Hervé	27/12/1956	Busnes
DELBARRE		Roger Pierre	02/12/1944	Aire-Sur-La-Lys
PLART	LECOMTE	Julie Sylviane Andrée	04/02/1984	Grande-Synthe
POCHOLLE		Emmanuel	29/05/1997	Auchel
BAILLY	DELANNOY	Brigitte	04/03/1958	Linghem
HUYGHE		Jean-Claude Edouard Léon	15/07/1952	Saint-Omer
LOISON		Philippe Gaston Joseph	08/01/1960	Linghem
BIAUSQUE		Bernard Charles Paul	06/04/1958	Linghem
DELARRE		Maurice Jean Jules	10/12/1950	Aire-sur-La-Lys
LESCROART		Antoine Pierre Gérard	30/10/1996	Hazebrouck
PRUVOST		Charles Antoine Franck	23/06/1992	Auchel
RINGARD		Jean-Paul Marcel	14/05/1961	Auchel
LECHENE	COLLIER	Nicole Germaine Julie	15/11/1952	Liettres
BIAUSQUE	MASSET	Christiane Josiane Adrienne	01/06/1954	Linghem
TROLLE		Julien Michel Eugene	17/05/1987	Saint-Omer

2. Ordre du jour n°2 : Désignation du délégué au sein de la FDE 62 – Délibération 2026/09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient en conséquence de désigner un délégué du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 – art.31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé à 1 pour les communes de moins de 1000 habitants.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur LECOMTE Alexis comme délégué au sein de la FDE 62.

3. Ordre du jour n°3 : Vote des taxes – Délibération 2026/10

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Après avoir délibéré l'assemblée décide, à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

TAXE FONCIERE (BATI)	39.60 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	42.06 %
TAXE HABITATION	12.83 %

4. Ordre du jour n°4 : Subventions aux associations – Délibération 2026/11

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de plusieurs demandes de subventions émanant d'associations locales.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité (Les membres concernés par les associations n'ont pas pris part au vote), décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Les Amis de Saint-Vaast	1 500 €
- Comité des fêtes	1 000 €
- Unité communale de chasse de Linghem	150 €
- L'hirondelle de Linghem	150 €
- Les amis réunis (Tir)	150 €
- L'association sportive Linghem Rombly	150 €
- Le conservatoire d'espaces naturels	100 €
- Les DDEN	25 €

Les fonds nécessaires seront inscrits et prélevés au compte 65748 du budget primitif 2026

5. Ordre du jour n°5 : Mise en place du coffre-fort numérique – Délibération 2026/12

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code des postes et des communications électroniques,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis positif du CST Départemental du 15 janvier 2026,

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités et des établissements publics, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la mise en place d'un coffre-fort numérique agent pour permettre la modernisation de la gestion du personnel et notamment dans la communication des bulletins de paie et des documents RH.

Il s'agirait d'un service mutualisé afin d'assurer un service de qualité et une optimisation de la dépense publique.

Le Centre de Gestion propose de collaborer avec la commune pour mettre en place ce dispositif.

Il assurera le suivi du projet (réunions d'information, conseils), sa mise en place (passerelle avec le prestataire retenu, accompagnement) et proposera une assistance.

La commune devra :

- assurer la promotion du système au niveau des agents,
- diffuser les documents de communication et d'information fournis par le CDG62 et le prestataire,
- ne déposer que les documents listés en annexe 1 avec une antériorité de 6 mois à compter de la date de mise en service,
- fournir la liste des agents habilités à utiliser la plateforme de gestion et informer le CDG62 de toute modification sans délai,
- notifier sans délai tout dysfonctionnement.

Cette prestation est comprise dans la cotisation additionnelle, déjà versée au Centre de Gestion et n'engendrera donc pas de coût supplémentaire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation, une convention doit être signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le coffre-fort numérique agent et pour cela, de signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- le déploiement du coffre-fort numérique agent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Ordre du jour n°6 : Points divers

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Le repas organisé par la société de chasse aura lieu le 25 avril 2026, peu d'inscription à ce jour.
- Le relais petite enfance de la CABBALR fera une activité baby-gym soit le 26 mai soit le 30 juin la matinée à la salle des fêtes.
- Points sur les conseillers délégués – la délibération sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal soit le 28 avril 2026.
- Chiens errants créant des problématiques chez des habitants

Questions :

M. Martel NICOLAS : information de nids de poule en formation Grand Rue pour aller vers Rombly

Mme DELATTRE Fanny : nombreux chats errants sauvages non stérilisés, que peut-on faire ? *à voir avec la CABBALR*

Ainsi fait et délibéré à 20h30.